

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le sept novembre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, PASTOT, TASSIN, LANGLET, BEURDELEY, Mmes GENERMONT, VANDENBROM, BALITOUT, MM. BONNARD, TOULLIC, HAVEZ, DAMIEN, Mmes BOULEFROY, DRELA, GRANDJEAN, SMITS, FRETE, CUZY, OSTER, DAUMAS, ZIRELLI, FOURE, MM. POTET, BELLOT, LASCHAMP représenté par M.PATRON, CESCHINI, ALLARD, COPPIN, BONNETON, RICARD, SELIER, PILORGE, FLAMANT, PRUVOT représenté par Monsieur BLEUSE

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur IODICE qui avait donné pouvoir à Monsieur PILORGE, Madame MONTFORT qui avait donné pouvoir à Madame DRELA, Madame ENGELEN qui avait donné pouvoir à Madame VANDENBROM, Madame SALSO GROSSHENNY qui avait donné pouvoir à Monsieur LANGLET, Monsieur RAJAONARIVELO qui avait donné pouvoir à Monsieur PASTOT, Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur DAMIEN

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Monsieur LEFEVRE, Directeur Général, Mme LEBOEUF, Assistante, Madame RIVAS, Directrice financière,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GRANDJEAN Marie Pierre

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 27 juin dernier.
Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

I Administration Générale

1/ Monsieur le Président demande à Hugues ALEXANDRE, nouvellement recruté comme chargé de mission « eau » à la CC2V, de se présenter.

Hugues ALEXANDRE, âgé de 25 ans, est ingénieur en agronomie. Lors de sa classe préparatoire, il a travaillé sur la prévision des inondations puis il est entré à l'école d'agronomie de Montpellier « Montpellier Sup agro ». Il s'est spécialisé dans la gestion de l'eau et de l'environnement.

Il a effectué un stage en Bretagne sur la vision des populations sur les inondations et un stage de fin d'études dans le Pas de Calais sur la problématique de l'érosion et du ruissellement des sols agricoles.

A la suite de l'obtention de son diplôme, il a travaillé à la Direction Départementale des territoires sur la cartographie des cours d'eau.

Aujourd'hui, il souhaite mettre tout son savoir au profit de la Communauté de Communes. Il a déjà rencontré les porteurs de projets inscrits dans le cadre du contrat global.

Il va commencer également à travailler sur la mise en place du service d'assainissement non collectif où il sera amené à rencontrer les élus.

Enfin, il y aura à l'horizon 2018 la compétence GEMAPI et, à l'horizon 2020, le transfert de compétences eau et assainissement.

2/ Dans un deuxième temps, Monsieur le Président laisse la parole au cabinet INHARI (association Loi 1901) pour une présentation de la campagne OPAH pour la période 2016/2019.

Présentation de la méthodologie d'intervention pour les 3 ans à venir (Annexe)

Les axes prioritaires d'intervention de l'OPAH sont les suivants :

- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (2 dossiers en 2015)
- La réduction des charges énergétiques des ménages aux ressources modestes en luttant contre la précarité énergétique
- Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Il y a deux permanences par semaine :

- Le mardi après-midi à Ribécourt Dreslincourt
- Le jeudi matin dans les locaux de la CC2V

Il y aura obligatoirement une visite au domicile pour établir un diagnostic.

Une fois le dossier validé, déposé et agréé auprès des différentes instances, les travaux pourront commencer. Après la réalisation des travaux, un contrôle de conformité est effectué pour l'obtention de la subvention.

Il est précisé que les entreprises sont choisies par les particuliers.

3/ Enfin Monsieur le Président laisse la parole au responsable des « Restos du cœur » pour une présentation du dispositif.

Au niveau national (32^{ème} campagne)

En 1985 : 5 000 bénévoles et 8,5 millions de repas distribués

En 2015 : 71 000 bénévoles, 130 millions de repas, 1 million de personnes accueillies et 600 000 donateurs.

Au niveau Local (Oise)

Le siège social est à Mouy

Il y a 24 centres de distribution dont deux centres bébé (Mouy et Compiègne), un entrepôt principal à Beauvais et un camion du cœur pour les sans domicile fixe.

L'accueil inconditionnel est ouvert à tous pour le développement de l'aide à la personne (coiffeur, micro crédit..., aide aux départs en vacances...)

L'aide alimentaire est, par contre, sous condition de ressources (barèmes).

Les services sont fournis gratuitement.

Les restos ne donnent pas de repas (sauf exception pour ceux qui n'ont pas de toit), mais donnent de quoi cuisiner des repas équilibrés.

Les denrées alimentaires proviennent :

- d'achats en gros auprès des fournisseurs (centrales d'achats)

Il rentre 1 440 palettes en hiver à l'entrepôt de Beauvais

- de l'Union Européenne (aide en produits et en financier)
- Collecte et ramassage (opération caddies)

Une loi anti gaspi oblige dorénavant les grandes surfaces à donner des produits en date limite de consommation.

Les Restos du Cœur ont l'obligation de respecter les règles d'hygiène très strictes, il faut un camion frigorifique pour garder les denrées au frais.

Dans l'Oise, seulement 10% des communes aident les Restos.

Il est précisé que sur le territoire de la CC2V, 37 800 repas ont été distribués cet hiver et 5 200 repas distribués cet été par le centre de Ribécourt, soit 43 000 repas.

① Assemblée

1.1 Versement d'une dotation aux gagnants de la journée « Intervillages »

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion de ses 20 ans, la Communauté de Communes a organisé le 10 septembre 2016 une journée « intervillages » composée de plusieurs stands de jeux.

Afin de récompenser les gagnants de cette journée, 10 composteurs seront remis aux 10 équipes ayant totalisé le plus de victoires parmi les 9 épreuves réunies ce jour-là.

Les composteurs seront à retirer au siège de la Communauté de Communes des Deux Vallées avant le 01/03/2017, sinon ils seront remis en vente.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le versement de 10 composteurs aux équipes gagnantes de la journée « Intervillages ».

1.2 Fournitures scolaires

Monsieur le Président rappelle que, lors de sa séance du 11 février 2016, à la demande de la Trésorerie, le Conseil Communautaire a pris une délibération de principe pour la dotation de fournitures scolaires aux élèves du territoire scolarisés dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT ainsi que pour les bons d'achat (au nombre de 35) remis aux élèves recevant une éducation spécialisée ne pouvant être dispensée dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT mais dans les sections spécialisées des collèges Louis Pasteur de NOYON et Claude DEBUSSY de MARGNY-Les-Compiègne et pour les élèves domiciliés à VANDELICOURT, scolarisés au collège de RESSONS SUR MATZ.

Une seconde délibération mentionnant le nombre de bénéficiaires doit être prise pour permettre le paiement des factures.

⇒ Collège de THOUROTTE : 530 élèves

⇒ Collège de RIBECOURT : 442 élèves

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire donne un avis favorable à la prise de cette délibération.

1.3 Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Il est proposé d'accorder, au comptable public pour l'exercice 2016, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, soit 1 483.66 € brut annuel et l'indemnité de confection des

documents budgétaires pour un montant de 45,73 € brut annuel, soit un total brut de 1 529.39 €.

Monsieur LEFEVRE informe l'assemblée qu'au 1^{er} janvier la perception de RIBECOURT-DRESLINCOURT va fermer et que Madame WATIN va reprendre toutes les communes qui dépendaient de RIBECOURT.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote l'indemnité du comptable au taux de 100%.

1.4 Signature d'une convention « Actes »

Monsieur le Président rappelle la nécessité de recourir à la dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité (arrêtés, délibérations...).

Il propose de mettre en place la convention avec l'Etat permettant de procéder à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (télétransmission).

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention Actes.

1.5 Régime dérogatoire à l'ouverture des commerces le dimanche

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de LONGUEIL ANNEL sollicite un avis de la CC2V sur l'ouverture exceptionnelle de CARREFOUR MARKET pour 8 dimanches en 201, à savoir :

- | | | |
|---------------|---------------|---------------|
| - 15 janvier | - 25 juin | - 3 septembre |
| - 26 novembre | - 10 décembre | - 17 décembre |
| - 3 décembre | - 24 décembre | |

Monsieur LEFEVRE précise que toute demande d'ouverture le dimanche doit faire l'objet d'un avis de la commune et de l'EPCI selon la loi MACRON et que les commerces ont jusqu'au 31 décembre pour déposer leur demande.

Madame ZIRELLI demande qui travaille le dimanche, des titulaires ou des contractuelles. Monsieur LEFEVRE précise que les salariés travaillent sur la base du volontariat.

Monsieur DAMIEN s'y oppose car pense que cela va tuer le petit commerce

Le Conseil Communautaire donne un avis favorable à la majorité, avec 10 voix contre et 1 abstention.

1.6 Contribution de l'Agence d'urbanisme Oise la Vallée sur le SRDEII

Monsieur LEFEVRE explique que suite à la fusion des Régions, la nouvelle Région Hauts de France doit revoir tous ses schémas.

A ce titre, la Région doit élaborer un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), compétence de la Région suite à la loi NOTRe.

Celui-ci définit notamment les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il porte aussi sur le développement de l'économie sociale et solidaire et doit également fixer les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La Région lance aujourd'hui une large concertation visant à aboutir à l'écriture collective avec le territoire de la feuille de route du développement économique de la Région. Différents ateliers avec différentes thématiques devraient voir le jour.

L'agence d'urbanisme Oise la Vallée a rédigé une contribution pour le territoire de la vallée de l'Oise. La crainte principale est que notre territoire ne soit pas suffisamment lisible pour être partenaire de cette grande Région.

Le Pays, regroupé sous forme associative, ne serait pas reconnu par la Région. Il faudrait envisager d'aller vers la construction d'un syndicat mixte, solution qui n'est pas le souhait des élus.

Actuellement, il y aurait des pourparlers entre les territoires Creil Beauvais Compiègne, avec, pour projet, de construire une métropole entre ces trois villes pour avoir un périmètre suffisamment important pour discuter avec la Région.

Monsieur LEFEVRE précise que l'agence d'urbanisme est retenue comme lisible auprès de la Région et donc va pouvoir contribuer à l'échelle de ce futur schéma.

Dans le document élaboré par l'agence d'urbanisme, il est mis l'accent sur deux projets pour anticiper, on l'espère, une réflexion avec la Région :

- Le barreau ferroviaire
- Le Canal Seine Nord

② Sources et Vallées

2.1 Demande de subvention pour l'étude sur les circuits courts alimentaires

Monsieur le Président rappelle que le Pays de Sources et Vallées a décidé de lancer une étude sur les circuits courts afin d'évaluer la demande et l'offre locale en produits de proximité puis de mobiliser, sensibiliser et proposer un plan d'action.

Lors du Conseil Communautaire du 27 juin dernier, il a été sollicité une participation financière de l'Europe (36 000.00 €), du Conseil Départemental (5 000.00 €) et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie selon le coût prévisionnel de l'étude, soit 80 000.00€.

Au regard des résultats de l'appel d'offres, il est proposé de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur la base du coût réel de l'étude, soit 15 936.00 €. Il restera donc à répartir la somme de 22 744 € sur les trois EPCI.

Madame ZIRELLI a rencontré des agriculteurs qui sont contre ce projet.

Monsieur LEFEVRE explique que l'idée est d'améliorer la connaissance des agriculteurs qui vendent en direct et l'étude permettra d'aider les agriculteurs à trouver des investissements pour se mettre aux normes pour une vente en direct à la ferme ou dans des casiers (gares...).

De plus, les Collèges et Lycées vont devoir s'approvisionner en produits locaux. Si la filière n'est pas organisée, cela ne fonctionnera pas. C'est le cas aujourd'hui.

Le but est d'amener une enveloppe financière aux agriculteurs.

Le bureau d'études rencontrera l'ensemble des producteurs pour adhérer à ce projet et produira un état des lieux.

Après discussion, le Conseil Communautaire sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau pour l'étude sur les circuits courts.

2.2 Programme LEADER 2014/2020

Monsieur le Président rappelle que, suite à la deuxième vague des dispositifs LEADER 2014/2020, il a été décidé, en commission permanente de la Région, de verser un « bonus » au territoire du Pays Sources et Vallées de plus de 360 000.00 €.

L'enveloppe fixée initialement de 1 423 952.00 € a donc été revalorisée à 1 786 632.00 €, montant quasi équivalent à l'ancien dispositif.

Monsieur LEFEVRE explique que l'on n'a toujours pas conventionné avec la Région sur le dispositif 2014/2020. Deux projets sont en attente : les carrières de Montigny et le projet Stevenson.

Un Comité de programmation aura lieu en décembre et on espère une signature pour la fin de l'année.

③ Ressources Humaines

3.1 Modification du tableau des emplois suite à avancement de grade

Monsieur le Président propose à l'assemblée de transformer les emplois suivants au 1^{er} décembre 2016 suite à un avancement de grade.

Emplois d'origine à supprimer	Emplois à créer
1 emploi à temps complet d'auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	1 emploi à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe
2 emplois à temps complet d'adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	2 emplois à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide la transformation des emplois.

3.2 Signature d'un contrat d'apprentissage

Monsieur le Président demande à être autorisé à signer un contrat d'apprentissage entre la CC2V, le centre de formation d'apprentissage CESI et l'association pour le développement de la formation par l'apprentissage avec Mademoiselle Pauline FOSSET.

Mademoiselle FOSSET prépare un BTS « animateur qualité sécurité environnement » et assurera les missions suivantes :

- Evaluation et mise à jour du document unique
- Rédaction des procédures qualité pour l'exploitation de la déchetterie de Ribécourt Dreslincourt
- Elaboration de procédures qualité en méthode de gestion

Monsieur LEFEVRE précise qu'elle travaillera avec François TINGAUD.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le contrat d'apprentissage.

④ Finances

4.1 Décision modificative N°4/2016 du Budget Primitif et N°3/2016 du budget annexe de la Pépinières

Monsieur LEFEVRE explique que la Décision Modificative est une régularisation pour préparer le Compte Administratif de l'année 2016.

La décision comporte de nombreuses lignes budgétaires mais il s'agit principalement d'un rééquilibrage au sein des centre de coût.

La décision est excédentaire, ce qui va permettre d'inscrire 190 000.00 euros en autorisation de programme pour la piscine.

Cette décision modificative permet d'inscrire également en recettes d'investissement les reliquats de crédits de FCTVA de l'année 2015, et de corriger l'affectation de la contribution à la réduction du déficit public suite à un arrêté de juillet 2016.

L'arrêté ministériel change la donne en précisant que l'Etat ne peut pas toucher à la dotation et ponctionnera donc sur les contributions directes. Il s'agit simplement d'un jeu d'écritures sur la Décision Modificative.

Il faudra également être vigilant en 2017 sur le fonds de péréquation car les fusions d'EPCI peuvent modifier les modalités de répartition du FPIC au sein des ensembles intercommunaux.

La Décision Modificative permet enfin d'inscrire des dépenses supplémentaires en environnement (Augmentation du tonnage en déchets verts et tout venant), en Ressources Humaines (Remplacement d'un agent en arrêt maladie et allongement des contrats de travail pour la saison du bateau promenade, équilibré cependant par l'augmentation des recettes engendrées par le bateau)

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la décision modificative du Budget Général.

Concernant la pépinière d'entreprises, la Décision Modificative concerne une écriture pour ordre concernant une subvention équilibrée en section de fonctionnement et d'investissement. L'écriture est purement comptable.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la décision modificative du Budget annexe de la pépinière d'entreprises.

5 Juridique

5.1 Liste des marchés publics notifiés entre le 14 juin et le 17 octobre 2016

Monsieur le Président énonce les marchés réalisés depuis le 14 juin dernier, à savoir :

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
MARCHE COMPLEMENTAIRE DE MISE A DISPOSITION D'UN COPIEUR POUR LE NOUVEAU PÔLE ENFANCE JEUNESSE ET LE SERVICE DE MAINTENANCE CORRESPONDANT	29/09/2016	AISNE BUREAUTIQUE SYSTEMES SAS	02860	BRUYERES ET MONTBERAULT	21 MOIS FERMES	93€ HT/MOIS SOIT 1 953€ HT POUR LA DUREE DU MARCHE
SUIVI-ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE LA CC2V	03/10/2016	INHARI	76000	ROUEN	3 ANS - RENOUELE 2 FOIS 1 AN	45 460,00€ HT /an soit 227300 € HT pour 5 ans

II Aménagement territorial – Urbanisme

1.1 Demande de subvention pour l'étude de faisabilité pour la construction d'une piscine intercommunale

Monsieur LANGLET rappelle que le dossier de demande de subvention pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction de la piscine et l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été déposé le 19 décembre 2014 auprès du Conseil Départemental qui a accusé réception de notre dossier le 22 juillet 2015 permettant d'engager les dépenses.

Considérant que le dossier n'a pas été présenté en commission permanente et n'a donc pas reçu l'accord de subvention, il est proposé de renouveler la demande de subvention pour l'année 2017.

La CC2V avait déposé un plan de financement comprenant l'étude de faisabilité pour 57 000.00 € avec une demande de financement du Conseil Départemental à hauteur de 19 950.00 €.

Dans son accusé de réception du 22 juillet 2015, le Conseil Départemental retient une assiette subventionnable de 50 000.00 € HT.

Monsieur LEFEVRE précise que l'on va lancer prochainement l'étude de faisabilité. On ne travaille plus avec la SAO qui n'a pas donné satisfaction. La SAO a cependant réalisé les études géotechniques et topographiques.

Un marché pour le choix du bureau d'études pour l'étude de faisabilité sera prochainement lancé et dès que le cabinet sera retenu un dossier sera redéposé auprès du Département.

Madame BALITOUT insiste sur le fait que les dossiers de demandes de subventions doivent être redéposés car les taux ont changé et les dossiers doivent repasser en commission.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite la demande de subvention auprès du Département.

III Habitat

1.1 Demande de subvention pour le suivi-animation de l'OPAH

Madame GENERMONT explique que suite à l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2016, il a été décidé de lancer une nouvelle OPAH pour une durée de 3 ans. Les objectifs de cette nouvelle opération sont fixés dans la convention signée avec l'Anah.

Ils concernent la lutte contre le logement indigne ou très dégradé, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Afin d'animer cette opération, le suivi-animation a été confié à INHARI dont les missions sont l'accueil, l'information et la communication auprès des habitants et des partenaires, une démarche active auprès des propriétaires afin de repérer les situations, le montage et le suivi des dossiers, le bilan et le pilotage du dispositif.

Le montant de cette prestation s'élève à 45 460 euros HT par an soit 54 552 € TTC.

Il est proposé de solliciter une subvention de l'Anah, du Conseil Départemental et de la Région Hauts de France pour les années 2016 et 2017 selon les plans de financement suivants.

De plus, l'Anah octroi une prime à l'ingénierie du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) formant la part variable de la subvention pour le suivi-animation des OPAH. Cette prime est de 417 € par logement. Ainsi, pour tout dossier bénéficiant d'une prime Habiter Mieux (lutte contre la précarité énergétique) et dans la limite des objectifs fixés dans la convention, l'Anah verse une prime de 417 € à la Communauté de Communes.

2016 : Assiette subventionnable = 13 638 € TTC

Part fixe

Part variable

Financeurs	Montant	Taux	Financeurs	Objectif	Montant prime
Anah	3 978 €	35% du coût HT	Anah	13	5 421 €
Département	3 410 €	25% du coût TTC			
Région	2 727 €	20% du coût TTC			
CC2V	3 523 €				

2017 : Assiette subventionnable = 54 552 € TTC

Part fixe

Part variable

Financeurs	Montant	Taux	Financeurs	Objectif	Montant prime
Anah	15 911 €	35% du coût HT	Anah	45	18 765 €
Département	13 638 €	25% du coût TTC			
Région	10 910 €	20% du coût TTC			
CC2V	14 093 €				

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite la demande de subvention pour le suivi OPAH.

IV Tourisme

1.1 Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de la Maison du Tourisme à l'EPIC

Monsieur PASTOT explique que l'agent comptable de l'EPIC, dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment appartenant à la CC2V, a demandé d'indiquer dans la convention la valeur nette comptable du bâtiment. Cette valeur nette comptable inscrit dans l'inventaire s'élève à 1 203 915 €.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de l'ancienne Maison du Tourisme pour en préciser la valeur à 1 203 915 €.

Phase provisoire jusqu'au 31 décembre en vue d'une réorganisation entre les deux sites. Le bureau d'information et le siège de l'EPIC restent à Chiry et gardent leur vocation d'accueil d'artistes locaux à partir de janvier. Les équipes travaillent sur une programmation pour 2017.
Noyon : OT accueil public

Monsieur CESCHINI précise que l'Office de Tourisme présente des défauts en terme de PMR.

Monsieur LEFEVRE explique en effet qu'il y a un gros travail à faire. Le diagnostic a été réalisé par la ville de NOYON.

La ville de Noyon va engager les premiers travaux en 2017 sur l'accessibilité PMR. Le problème de l'Office de Tourisme est que la ville a prévu de réaliser un ascenseur extérieur qui prendrait une partie de la vitrine de l'Office de Tourisme.

Les bureaux vont être déménagés avant la fin de l'année et seulement une personne sera présente, ce qui permettra de dégager le rez-de-chaussée pour le réserver à l'accueil public.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la signature de l'avenant.

1.2 Signature d'une convention financière entre l'Office de Tourisme du Pays Noyonnais en Vallées de l'Oise et la CC2V Vallées pour le reversement des produits bateaux et des entrées de la Cité des Bateliers

Monsieur PASTOT explique que l'Office de Tourisme en Vallées de l'Oise, établissement public industriel et commercial, créé au 1^{er} juillet 2016, commercialise des produits

regroupés à partir de croisières sur l'Escapade et des entrées au musée de la batellerie. Ces produits sont groupés avec des animations propres à l'Office de Tourisme. Toutefois, les croisières et les entrées au musée de la batellerie relèvent de la régie de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Il convient donc de lui reverser les recettes liées à la vente de ces produits.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la signature d'une convention financière pour en régler les modalités.

Madame GRANDJEAN fait remonter une information qui a été relevée en Conseil d'Ecoles, à savoir l'absence de tarifs pour les scolaires.

Monsieur LEFEVRE explique, qu'en effet, les scolaires représentent une recette conséquente.

Monsieur DELMET oriente souvent les primaires sur un dispositif qui s'appelle les classes d'eau. L'école s'engage à monter des actions autour de l'eau (programme sur 5 jours). Ce type d'actions est subventionné à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau.

Monsieur PASTOT informe Madame GRANDJEAN que sa demande sera étudiée à la prochaine Commission Tourisme.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la signature de la convention financière.

1.3 Modification des statuts de l'Office de Tourisme du pays noyonnais en vallées de l'Oise

Monsieur PASTOT rappelle que l'office de tourisme du Pays Noyonnais en Vallées de l'Oise, établissement public industriel et commercial, créé au 1^{er} juillet 2016 a son siège 2, bis Place St Eloi 60138 CHIRY OURSCAMP.

Les offices de tourisme peuvent se faire classer. Le classement est un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans leur zone géographique d'intervention. Il existe 3 types de classement :

L'office de tourisme, en fonction de sa taille et de son rayonnement, constituerait un dossier de classement pour la catégorie II .

Actuellement, l'Office de Tourisme situé à Noyon (Place Bertrand Labarre - 60400) est désigné, dans les statuts, comme bureau d'informations touristiques ; entité non dotée de la personnalité morale alors qu'elle remplit, à titre principal, les missions d'un Office de Tourisme.

Il est donc nécessaire de modifier les statuts afin d'identifier la structure de Noyon comme Office de Tourisme, le siège administratif demeurerait à CHIRY-OURSCAMP.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la modification des statuts de l'Office de Tourisme du Pays Noyonnais en Vallées de l'Oise et de désigner la structure de Noyon (Place Bertrand Labarre - 60400) comme Office de Tourisme.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la modification des statuts de l'Office de Tourisme.

V Développement durable

1.1 Réorganisation du service environnement

Monsieur le Président informe l'assemblée que dorénavant Monsieur François TINGAUD reprend la partie développement durable en plus du service environnement.

Il travaillera donc désormais avec deux Vice-Présidents : Messieurs ALLARD et TASSIN.

1.2 Avis sur la stratégie locale de gestion du risque inondation

Monsieur TASSIN rappelle que la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) du TRI Compiègnais est le maillon le plus précis d'une politique initiée par la Directive Inondation.

Le Bureau Communautaire constate que la SLGRI va dans le sens d'une meilleure gestion du risque d'inondation.

Il a proposé un avis favorable avec recommandations.

La SLGRI prend bien en compte la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, une meilleure surveillance, prévision et information sur les phénomènes d'inondation.

Le Bureau Communautaire approuve l'accent mis sur l'information préventive de la population, l'éducation et la conscience du risque.

Néanmoins, le Bureau Communautaire émet un avis très réservé sur le développement de l'urbanisation en zone inondable et rappelle que la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation doit davantage intégrer des mesures pour la maîtrise de l'urbanisation en parallèle avec des mesures de réduction de la vulnérabilité des activités économiques et du bâti existant pour des actions, le cas échéant, visant à l'amélioration de la rétention de l'eau et de l'inondation contrôlée.

Enfin, le Bureau Communautaire a mis l'accent sur les objectifs volontaristes de la SLGRI sans que soient mentionnées précisément les sources de financement levées pour mettre en œuvre toutes les actions découlant de cette stratégie.

Il souligne que la SLGRI est un programme très ambitieux dans un contexte économique difficile et un contexte territorial en pleine restructuration (transfert de la compétence GEMAPI).

Devant être élaborée pour fin 2016, la SLGRI consiste en un périmètre, un diagnostic de territoire, des objectifs et un plan d'actions pour réduire les conséquences des inondations au niveau du TRI.

Les différentes réflexions de l'ensemble des acteurs ont amené le Préfet à ne pas déroger à la doctrine nationale dans le cadre de la révision du PPRI à l'exception des zones violettes (à définir) qui pourraient bénéficier d'un régime dérogatoire spécifique au règlement du PPRI :

- Longueil Sainte Marie : triple HUB
- Clairoix : ancien site continental
- Margny : enjeu résilience habitat
- Trosly Breuil : plateforme chimique

- Zone industrielle Compiègne Nord : adaptation des industries
- Longueil Annel/Thourotte : Canal Seine Nord – Développement économique et touristique

Monsieur BONNARD se demande pourquoi le Bureau Communautaire donne un avis favorable avec réserves sur le développement des zones inondables, cela lui paraît contradictoire. Soit on est favorable soit on émet des réserves.

Monsieur le Président explique qu'il y a des obligations en matière de développement autour du Canal Seine Nord. Les bateliers demandent d'avoir un endroit pour réparer les bateaux. On est obligé de construire en zone inondable.

Mais on ne veut pas urbaniser, c'est simplement lié à Seine Nord.

Monsieur LEFEVRE explique, en effet, que le territoire a plusieurs projets d'aménagement le long du Canal Seine Nord et donner un non ferme et définitif, c'est se soustraire à la possibilité de réaliser ce type de constructions.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire suit l'avis du Bureau Communautaire.

1.3 Avis sur le périmètre du « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » (SAGE) sur le bassin de l'Oise Moyenne

Monsieur TASSIN rappelle que la première phase d'élaboration du SAGE implique d'arrêter son périmètre, puis d'installer la Commission Locale de l'Eau (CLE), c'est-à-dire l'instance qui sera en charge de mener le travail d'élaboration de ce schéma.

Il est proposé de définir le périmètre du SAGE sur la base de l'unité hydrographique Oise Moyenne.

Les 16 communes de la CC2V seraient affectées à 100% sur le SAGE Oise Moyenne compte tenu des critères proposés.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable sur la définition du périmètre du SAGE Oise Moyenne.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire donne un avis favorable sur le périmètre du SAGE.

VI Environnement

1.1 Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion de déchets ménagers et assimilés

Monsieur ALLARD expose le bilan 2015 sur la gestion des déchets ménagers et assimilés :

4 faits marquants sont à retenir :

- ✓ Le lancement du dispositif de contrôle d'accès en déchetteries au 1^{er} janvier 2015 ;

- ✓ L'optimisation du service de collecte en porte à porte des déchets à travers la rationalisation des secteurs de collecte (*modification du calendrier de collecte au 1^{er} février 2015*) ;
- ✓ Le renouvellement des marchés de « collecte et transport des déchets ménagers et assimilés » et de « tri et conditionnement des emballages et papiers » (*gain sur les prestations d'environ 160 000€/an*) ;
- ✓ La première campagne de nettoyage, de désinfection et d'étiquetage des bornes à verre (*25 bornes aériennes*).

Perspectives 2016

- ✓ La réalisation d'une étude de caractérisations des OMR et d'une enquête d'opinion sur la prévention des déchets ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur la déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt ;
- ✓ La réalisation d'un état des lieux complet du parc de conteneurs des administrations et des professionnels bénéficiant du service de collecte des déchets de la CC2V ;
- ✓ La deuxième campagne de nettoyage, de désinfection et d'étiquetage des bornes à verre (*20 bornes aériennes*).

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2015.

1.2 Création du quizz « Prévention 2017 » - règlement du jeu et lots

Monsieur ALLARD explique qu'afin de féliciter les habitants de leurs implications durant les 5 années du Programme Local de Prévention des Déchets, le service Environnement souhaite organiser un quizz composé de questions liées à la prévention des déchets. Celui-ci sera diffusé au cours du premier semestre 2017. La participation au « Quizz Prévention 2017 » sera gratuite et destinée à toute personne majeure résidant ou non sur le territoire de la CC2V.

Dix composteurs seront remis aux participants ayant totalisé le plus de bonnes réponses sur l'ensemble du questionnaire.

Les composteurs seront à retirer au siège de la Communauté de communes des Deux Vallées avant le 01/09/2017, à défaut les composteurs seront remis en vente.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la création du « Quizz Prévention 2017 », d'approuver le versement de 10 composteurs aux gagnants et d'autoriser le Président à valider et prendre tout acte nécessaire concernant le règlement du jeu.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire au bon déroulement du jeu et valide le choix des lots.

1.3 Création d'un challenge scolaire « Elèves VS Déchets » - lots et règlement du jeu

Monsieur ALLARD expose que le service Environnement souhaite organiser un challenge « Elèves VS Déchets » avec les classes des écoles maternelles et élémentaires du territoire. L'objectif est de sensibiliser les élèves et les instituteurs à la prévention des déchets en mettant en pratique au moins 3 actions parmi une liste de 15 défis.

Le dispositif s'exercera de novembre à fin mai. Sa participation sera gratuite et destinée exclusivement à toutes les classes des écoles maternelles et élémentaires du territoire de la CC2V.

Des lots seront remis aux classes en fonction du nombre de défis réalisés.

Les lots seront distribués, après vérification et validation de chaque défi, par le service environnement dans chaque classe au mois de juin.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la création du challenge scolaire « Elèves VS Déchets », d'approuver le versement des différents lots aux gagnants et d'autoriser le Président à valider et prendre tout acte nécessaire concernant le règlement du jeu et le versement des lots.

Madame FOURE demande à modifier le mot instituteur par professeur des écoles.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire au bon déroulement du jeu et valide le choix des lots.

VII Cohésion sociale

1.1 Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Président expose que le Contrat Enfance-Jeunesse signé par la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance le 31 décembre 2015.

Il convient de renouveler ce contrat, signé pour quatre ans à compter du 1er janvier 2016. Il concerne l'accueil de loisirs, les deux relais assistantes maternelles et le poste de coordination.

Ce contrat entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes des Deux Vallées et les différentes communes du territoire disposant de structures d'accueil pour les enfants de 0 à 17 ans, assure des subventions de fonctionnement, des prestations de service et des aides complémentaires calculées sur la fréquentation sur les dispositifs.

Monsieur LEFEVRE explique que les modifications portent sur la part dégressive qui n'existe plus. Il ne reste plus que la part fixe.

La part variable, elle, est calculée en fonction des effectifs et en fonction des dépenses de fonctionnement du relais assistantes maternelles.

La CAFO nous a alerté sur la baisse du nombre des assistantes maternelles sur le secteur.

Madame VANDENBROM explique que les assistantes maternelles sont soumises à des règles de plus en plus strictes et c'est décourageant. Les contrôles sont compliqués et ne donnent plus envie de travailler.

Par exemple, cet été, lors d'un contrôle, elle réalisait des travaux et on lui a demandé les composants de la peinture alors qu'il n'y avait pas d'enfants à cette période. Certaines assistantes ont eu leur agrément refusé parce que leur habitation était mal clôturée.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le contrat Enfance Jeunesse.

VIII Culture et Sport

1.1 Demande de subvention d'associations

Monsieur PASTOT expose les demandes de subventions d'associations ayant participé aux championnats de France.

Association	Objet de la demande	Observations	Montant demandé	Montant proposé
THOUROTTE NATATION SPORTIVE	championnat de France à Montpellier de sport individuel du 29/03 au 03/04/16	1 athlète a participé au championnat de France. Subvention calculée à partir des justificatifs remis avec le dossier		200.00 €
ASSOCIATION TIR A L'ARC LE PLESSIS BRION	championnat de France 3D à BONNEVAL 28800 (Eure et Loir)	1 athlète a participé au championnat de France. Subvention calculée à partir des justificatifs remis avec le dossier	450.00€	200.00€
COMPAGNIE D'ARC THOUROTTE	championnat de France à ORNANS du 25 au 26/06/2016 en sport collectif	championnat en équipe de -18 ans et + de 18 ans		1 000.00€

Madame DRELA connaît une association sportive à CAMBRONNE LES RIBECOURT qui participe au championnat de France mais qui ne peut pas fournir de justificatifs avant l'évènement.

Monsieur LEFEVRE lui conseille de demander à l'association de prendre contact avec la CC2V. Les subventions sont validées sur présentation des factures donc à terme échu.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'attribuer les montants sus mentionnés aux associations.

IX Questions diverses

Monsieur le Président informe que le 12 décembre prochain aura lieu le Conseil Communautaire.